



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate
Numéro du produit	22255
Synonymes; marques commerciales	TRISODIUM PHOSPHATE HYDRATE (PHOSPRIL), TRISODIUM PHOSPHATE 12-HYDRATE FG E-339, TRISOD PHOS DODECAHYD, TRISODIUM PHOSPHATE 18/20% fine, TRISOD PHOS DODECAHYD PRAYPHOS, TRISODIUM ORTHOPHOSPHATE DODECAHYDRATE, TRISODIUM PHOSPHATE 12-HYDRATE FG FFA , type 18, TRISODODIUM PHOSPHATE DODECAHYDRATE FG
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	10101-89-0
Numéro CE	231-509-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Applications industrielles diverses Process des additifs Industrie Agro-Alimentaire Intermédiaire pour l'industrie chimique Pharmaceutique Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.
---------------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
--------------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	22255

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
--------------------------	------------

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 231-509-8

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119489800-32-XXXX

Numéro CAS 10101-89-0

Numéro CE 231-509-8

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Eloigner la personne touchée de la source de contamination. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Garder la personne touchée en observation. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate

Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne donnez pas de lait ou de boissons alcoolisées Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la formation et la dispersion de poussières.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eviter la formation et la dispersion de poussières. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.07 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.04 mg/m³

PNEC Station d'épuration des eaux usées; 50 mg/l
 Sédiments (eau de mer); 0.005 mg/l
 rejet intermittent; 0.5 mg/l
 eau douce; 0.05 mg/l
 eau de mer; 0.005 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
Protection des mains	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Alcool polyvinylique (PVA). Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m ³ . S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide cristallin.
Couleur	Incolore.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution diluée): 11.5 - 12.5 (1%)
Point de fusion	> 75°C
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point de congélation	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas considéré comme explosif.

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité apparente	850 - 1000 kg/m ³
Solubilité(s)	200 g/l eau @ 20°C
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Autres informations	Aucune information requise.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Phosphore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Rat OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ (4h) >0.83 mg/l, Inhalatoire, Poussières/brouillard, Rat OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. Complètement réversible en 21 jours. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non sensibilisant. Souris

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: >100 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna
OECD 202
NOEC, 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: >100 mg/l, Desmodemus subspicatus
OECD 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Légèrement soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	31-12-21
Numéro de version	5.000
Remplace la date	20-03-19
Numéro de FDS	22255

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Signature	Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.



Scénario d'exposition Use as a process aid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as a process aid
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC1 Fabrication de la substance ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: Matière solide en solution
------	---

Use as a process aid

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Air cyclone pour concentration de la poussière Épurateur de gaz

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Use as a process aid

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Porter un vêtement de travail approprié.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Conditions spécifiques Matière solide en solution

Exposition

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.01

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC5 Mélange dans des processus par lots
Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

3. Détermination de l'exposition (Santé 2)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Conditions spécifiques Solide, empoussièrement élevé

Exposition

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 1.00 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25
Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.01

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC5 Mélange dans des processus par lots
Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61
Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03



Scénario d'exposition Formulation of prepararions

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation of prepararions
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
--	---

Salarié

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
-------------------------	--

Formulation of prepararions

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Air cyclone pour concentration de la poussière Épurateur de gaz

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Formulation of prepararions

Mesures de protection techniques

contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Conditions spécifiques Matière solide en solution

Formulation of prepararions

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.04 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01

Salarié - dermique : exposition 0.0034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10

Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.01

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1

Salarié - dermique : exposition 0.0034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10

Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10

Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10

Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1

Salarié - dermique : exposition 0.0686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1

Salarié - dermique : exposition 0.0343 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1

Salarié - dermique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015

3. Détermination de l'exposition (Santé 2)

Méthode d'évaluation

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Conditions spécifiques

Solide, empoussièrement élevé

Formulation of prepararions

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.0025

Salarié - dermique : exposition 0.0034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation : exposition 1.00 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25

Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.01

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation : exposition 1.00 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25

Salarié - dermique : exposition 0.0034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61

Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61

Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61

Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation : exposition 2.00 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.49

Salarié - dermique : exposition 0.0686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Salarié - par inhalation : exposition 1.00 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25

Salarié - dermique : exposition 0.0343 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation : exposition 0.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.12

Salarié - dermique : exposition 0.0034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015



Scénario d'exposition Use in metal treatment

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in metal treatment
Catégories de produit chimique [PC]:	PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC25 Fluides pour le travail des métaux
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
--	--

Salarié

Catégories de processus	PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC12 Usage d'agents moussants dans la fabrication de matières plastiques alvéolaires ou expansés (mousses) PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
-------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Use in metal treatment

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques	manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.
Mesures techniques	Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau	Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.
-----	---

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets	éliminer les déchets selon la législation environnementale.
------------------------	---

Considérations relatives à l'élimination	Fournisseur extérieur
--	-----------------------

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération	enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
-------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Concentration de la substance dans le produit: 10% Concentration maximale après dilution: 1 %

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
Temperature	activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90
----------------------------------	--

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Use in metal treatment

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
 utiliser une protection pour les yeux et des gants.
 Puissance minimale de 90%
 PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
 pulvérisation manuelle
 port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Exposition

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
 Salarié - par inhalation : exposition 0.68 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.167
 Salarié - dermique : exposition 4.286 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.186

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
 Salarié - par inhalation : exposition 0.005 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.001
 Salarié - dermique : exposition 2.743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.12

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
 Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.017
 Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
 Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012
 Salarié - dermique : exposition 14.143 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61



Scénario d'exposition

Industrial and professional use in treatment of potable water

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Industrial and professional use in treatment of potable water
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation	SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: Liquide
------	----------------------

Industrial and professional use in treatment of potable water

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Industrial and professional use in treatment of potable water

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.0025
Salarié - dermique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.02
Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.006

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Liquide
Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Solide, empoussièrément élevé
Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03



Scénario d'exposition Treatment of industrial process water (boiler water conditioning)

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Treatment of industrial process water (boiler water conditioning)
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: Liquide
------	----------------------

Treatment of industrial process water (boiler water conditioning)

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Température activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Treatment of industrial process water (boiler water conditioning)

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.0025
Salarié - dermique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.02
Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.006

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Liquide
Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Solide, empoussièrément élevé
Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03



Scénario d'exposition Treatment of industrial and municipal wastewater

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Treatment of industrial and municipal wastewater
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Treatment of industrial and municipal wastewater

État	solide , ou: Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques	manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.
Mesures techniques	Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau	Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.
------------	---

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets	éliminer les déchets selon la législation environnementale.
-------------------------------	---

Considérations relatives à l'élimination	Fournisseur extérieur
---	-----------------------

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération	enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
--------------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
Temperature	activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90
---	--

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Treatment of industrial and municipal wastewater

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.0025
Salarié - dermique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.02
Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.006

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Liquide
Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Solide, empoussièrément élevé
Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03



Scénario d'exposition Use in leather treatment

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in leather treatment
Catégories de produit chimique [PC]:	PC23 Produits pour le traitement du cuir
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
--	---

Salarié

Catégories de processus	PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main PROC26 Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante
-------------------------	---

Use in leather treatment

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Air cyclone pour concentration de la poussière Épurateur de gaz

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Concentration de la substance dans le produit: 10% Concentration maximale après dilution: 1 %

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Use in leather treatment

Mesures de protection techniques

contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Puissance minimale de 90%

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Exposition

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1
Salarié - dermique : exposition 0.0034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0015

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC5 Mélange dans des processus par lots
Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.017
Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
Salarié - par inhalation : exposition 0.005 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.001
Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61



Scénario d'exposition Private use of detergents/cleaners

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Private use of detergents/cleaners
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC35 Produit de lavage et de nettoyage
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 10 %.

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques	manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.
Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Station d'épuration STP municipale

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Private use of detergents/cleaners

Considérations relatives à l'élimination Les déchets ménagers solides (par ex. emballages de produits) doivent être éliminés dans une décharge communale d'ordures ménagères. Installation d'incinération de déchets ménagers Déchetterie , ou:

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide

Informations sur la concentration Lessives en poudre Comprend des concentrations jusqu'à 10 %.
Liquides nettoyeurs Comprend des concentrations jusqu'à 1 %.

quantités utilisées

Lessives en poudre
Par application, les quantités utilisées sont couvertes jusqu'à 200 g.
Liquides nettoyeurs
Par application, les quantités utilisées sont couvertes jusqu'à 19 g.

Fréquence et durée d'utilisation

Temps d'application: 0.25 minutes

Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées Lessives en poudre Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm².
Liquides nettoyeurs Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 1900 cm².

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Environnement Intérieur

Taux de ventilation Comprend l'application par une ventilation type de foyer.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Exposition Lessives en poudre
Remplissage des appareils d'application
Consommateur - par inhalation : exposition 0.0000269 mg/m³, DNEL 3.06 mg/m³, RCR 0.0000088
Consommateur - dermique : exposition 3.08 mg/kg p.c. /jour, DNEL 11.5 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.267
Lessives en poudre
manuel
Application
Consommateur - dermique : exposition 2.92 mg/kg p.c. /jour, DNEL 11.5 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.253



Scénario d'exposition Use in Ceramics and Cement

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in Ceramics and Cement
Catégories de produit chimique [PC]:	PC5 Accessoires pour artistes et préparations pour les loisirs
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation	SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement SU19 Bâtiment et travaux de construction
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

Salarié

Use in Ceramics and Cement

Catégories de processus	<p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p> <p>PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température</p>
--------------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Air cyclone pour concentration de la poussière Épurateur de gaz

Eau Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Use in Ceramics and Cement

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Puissance minimale de 90%
Si les mesures de protection techniques/organisationnelles mentionnées ci-dessus ne sont pas applicables, utilisez l'équipement de protection individuelle suivant:
port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Secteur d'utilisation SU3 Utilisations industrielles

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Conditions spécifiques Matière solide en solution

Use in Ceramics and Cement

Exposition

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03
 PROC5 Mélange dans des processus par lots
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
 Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06
 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
 Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10
 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03
 PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
 Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01
 Salarié - dermique : exposition 2.743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.12
 PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
 Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012
 Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61

3. Détermination de l'exposition (Santé 2)

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles

Méthode d'évaluation

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Conditions spécifiques

Solide, empoussièrément élevé

Exposition

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
 Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61
 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03
 PROC5 Mélange dans des processus par lots
 Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61
 Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06
 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
 Salarié - par inhalation : exposition 2.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.61
 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03
 PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
 Salarié - par inhalation : exposition 0.25 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.06
 Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61
 PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température
 Salarié - par inhalation : exposition 1.00 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25
 Salarié - dermique : exposition 0.141 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.006

3. Détermination de l'exposition (Santé 3)

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles

Méthode d'évaluation

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Conditions spécifiques

Liquide

Use in Ceramics and Cement

Exposition	<p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01</p> <p>Salarié - dermique : exposition 2.743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.12</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p>
-------------------	--

3. Détermination de l'exposition (Santé 4)

Secteur d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Solide, empoussièrément élevé
Exposition	<p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 1 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 1 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.25</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p> <p>PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 2 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.49</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.141 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.006</p>



Scénario d'exposition Industrial and professional use of detergents/cleaners

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Industrial and professional use of detergents/cleaners
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC35 Produit de lavage et de nettoyage
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation	SU19 Bâtiment et travaux de construction

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
--	--

Salarié

Industrial and professional use of detergents/cleaners

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p> <p>PROC26 Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante</p>
--------------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: Matière solide en solution
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques	manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.
Mesures techniques	Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air	Air cyclone pour concentration de la poussière Épurateur de gaz
Eau	Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets	éliminer les déchets selon la législation environnementale.
Considérations relatives à l'élimination	Fournisseur extérieur

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération	enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
--------------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: Matière solide en solution
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Industrial and professional use of detergents/cleaners

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
Temperature	activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90
---	--

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

Information supplémentaire	<p>Porter un vêtement de travail approprié. utiliser une protection pour les yeux et des gants. Puissance minimale de 90% PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90</p> <p>Éviter les projections.</p>
-----------------------------------	---

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Secteur d'utilisation	SU3 Utilisations industrielles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Liquide

Industrial and professional use of detergents/cleaners

Exposition	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation : exposition 0.004 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.001 Salarié - dermique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.001</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01 Salarié - dermique : exposition 0.137 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.006</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01 Salarié - dermique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.001</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots Salarié - par inhalation : exposition 0.041 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01 Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles Salarié - par inhalation : exposition 0.68 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.17 Salarié - dermique : exposition 4.286 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.186</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.10 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau Salarié - par inhalation : exposition 0.005 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.001 Salarié - dermique : exposition 2.743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.12</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.018 Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012 Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p>
-------------------	---

3. Détermination de l'exposition (Santé 2)

Secteur d'utilisation	SU3 Utilisations industrielles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Solide, empoussièrement moyen
Exposition	<p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.125 Salarié - dermique : exposition 0.686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main Salarié - par inhalation : exposition 0.50 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.125 Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p>

3. Détermination de l'exposition (Santé 3)

Industrial and professional use of detergents/cleaners

Secteur d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Liquide
Exposition	<p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01</p> <p>Salarié - dermique : exposition 2.743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.12</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.68 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.17</p> <p>Salarié - dermique : exposition 10.714 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.46</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.018</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p>

3. Détermination de l'exposition (Santé 4)

Secteur d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Solide, empoussièrément moyen
Exposition	<p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.125</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.143 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.125</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p>



Scénario d'exposition Professional and private use of fertilisers

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Trisodium Phosphate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-XXXX
Numéro CAS	7601-54-9
Numéro CE	231-509-8
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Professional and private use of fertilisers
Catégories de produit chimique [PC]:	PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais)
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation	SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Salarié

Professional and private use of fertilisers

Catégories de processus	<p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p>
--------------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 25 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 960 cm². PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 1980 cm². PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 480 cm². PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 1500 cm².

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Utilisation intérieure/extérieure.

Température activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques Si possible, utiliser des brosses ou rouleaux de peinture à manche longue. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
Processus basé sur des corps solides. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Professional and private use of fertilisers

Porter un vêtement de travail approprié.
 utiliser une protection pour les yeux et des gants.
 Puissance minimale de 90%
 Processus basé sur des corps solides.
 port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale
 (exprimée en %) de: 90

Information supplémentaire Éviter les projections.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide

Informations sur la concentration Concentration de la substance dans le produit: 25% Concentration maximale après dilution: 5 %

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Application contrôlée sur les terres agricoles.

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer soigneusement les conteneurs vides et les déchets. éliminer les déchets selon la législation environnementale.

Considérations relatives à l'élimination Fournisseur extérieur

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 10 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidien jusqu'à 30minutes

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Voie d'exposition Contact avec la peau Inhalation

Information du consommateur ne pas appliquer sans gants. Utiliser une protection oculaire adaptée.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Professional and private use of fertilisers

Secteur d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Exposition	Remplissage des appareils d'application Liquide Salarié - par inhalation : exposition 0.232 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.057 Salarié - dermique : exposition 8.54 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.37 Remplissage des appareils d'application Granules. Salarié - par inhalation : exposition 0.814 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.32 Salarié - dermique : exposition 2.54 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.11 Remplissage des appareils d'application poudres Salarié - par inhalation : exposition 3.68 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.905 Salarié - dermique : exposition 0.692 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.03 Vaporisation Salarié - par inhalation : exposition 0.0399 mg/m ³ , DNEL 4.07 mg/m ³ , RCR 0.098 Salarié - dermique : exposition 5.91 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.256 Supposition du worst case

3. Détermination de l'exposition (Santé 2)

Secteur d'utilisation	SU21 Utilisations par des consommateurs
Exposition	Remplissage des appareils d'application Liquide Consommateur - dermique : exposition 1.66 mg/kg p.c. /jour, DNEL 11.54 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.144 Consommateur - par inhalation : exposition 1.07 mg/m ³ , DNEL 3.04 mg/m ³ , RCR 0.352 Remplissage des appareils d'application Granules. Consommateur - dermique : exposition 0.173 mg/kg p.c. /jour, DNEL 11.54 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015 Consommateur - par inhalation : exposition 0.006 mg/m ³ , DNEL 3.04 mg/m ³ , RCR 0.002 Remplissage des appareils d'application poudres Consommateur - dermique : exposition 0.173 mg/kg p.c. /jour, DNEL 11.54 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.015 Consommateur - par inhalation : exposition 0.167 mg/m ³ , DNEL 3.04 mg/m ³ , RCR 0.055 Vaporisation Consommateur - dermique : exposition 2.70 mg/kg p.c. /jour, DNEL 11.54 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.234 Consommateur - par inhalation : exposition 0.182 mg/m ³ , DNEL 3.04 mg/m ³ , RCR 0.06

3. Détermination de l'exposition (Santé 3)

Secteur d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Liquide

Professional and private use of fertilisers

Exposition	<p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.41 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.1</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.01</p> <p>Salarié - dermique : exposition 2.743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.12</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.68 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.17</p> <p>Salarié - dermique : exposition 10.714 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.46</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.018</p> <p>Salarié - dermique : exposition 1.371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.06</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.012</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p>
-------------------	--

3. Détermination de l'exposition (Santé 4)

Secteur d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Conditions spécifiques	Solide, empoussièrement moyen
Exposition	<p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.125</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.143 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 4.07 mg/m³, RCR 0.125</p> <p>Salarié - dermique : exposition 14.14 mg/kg p.c. /jour, DNEL 23.07 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.61</p>